

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 OCTOBRE 2018

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 9 octobre 2018 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Alain Dubois, Denis Prescott et Daniel Rocheleau, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, mairesse.

Monsieur le conseiller Jacques Martial était absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Madame Francine Bergeron, mairesse, procède à l'ouverture de la présente séance.

339-10-2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

340-10-2018 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2018 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 5 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 4 septembre 2018 et de la séance d'ajournement du 5 septembre 2018 soient et sont adoptés dans leurs formes et teneurs.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

341-10-2018 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de septembre 2018, les chèques numéro 15 755 à 15 844 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 438 288.29 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Adoptée à l'unanimité.

Mairesse

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

342-10-2018

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2018 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

343-10-2018

SÉANCE - MODIFICATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ratifie l'avis public daté du 17 septembre 2018 donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'effet de modifier la date de la séance régulière du conseil d'octobre pour le 9 octobre 2018 vu les élections provinciales ayant lieu le 1^{er} octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

RÔLE D'ÉVALUATION

La directrice générale et secrétaire-trésorière donne avis que le sommaire du rôle d'évaluation de la municipalité de Mandeville pour l'exercice financier 2019 a été déposé à son bureau.

344-10-2018 CAISSE DESJARDINS DU NORD DE LANAUDIÈRE - VERSEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la somme de 23 362.58 \$ comprenant le capital et les intérêts pour le quatrième versement sur cinq (5) ans concernant l'achat du bâtiment de la caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

Que le chèque soit émis en date du 1^{er} novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

345-10-2018 VITRERIE DE LANAUDIÈRE - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 20 juillet 2018 pour l'installation d'un verre courbé à la réception d'une somme de 4 065.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le fonds de quinze (15) pourcent réservé par l'exploitation des carrières et sablières, tel que prévu au règlement portant le numéro 350-2008.

Adoptée à l'unanimité.

346-10-2018 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 315-09-2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 315-09-2018 à l'effet de se retirer du Comité Industriel de Brandon à partir du 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

347-10-2018 SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE - DEMANDE

Demande de don par l'achat de billet pour le souper spectacle du 15 novembre 2018 au montant de 200.00 \$ par billet (1 400.00 \$ pour une table).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un don d'une somme de 100.00 \$ à la Société Alzheimer de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité.

348-10-2018

ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÉRABLIÈRE - DEMANDE

Demande de Nycola Plaisance, élève en secondaire 5 de l'école secondaire de l'Érablière pour une commandite pour l'album de finissants 2018-2019.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde une commandite d'une somme de 50.00 \$.

Que le chèque soit émis au nom de l'école secondaire de l'Érablière.

Adoptée à l'unanimité.

349-10-2018

MADAME CAROLINE PROULX - FÉLICITATIONS

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville félicite Madame Caroline Proulx pour son élection à titre de députée de Berthier.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC D'AUTRAY

RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2018-1

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 192 AFIN DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PUBLIC

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au Conseil municipal de Mandeville de modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la présente modification est conforme aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de D'Autray et du plan d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE la modification proposée vise à permettre le développement de l'activité économique de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHARPENTIER
APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL ROCHELEAU
ET RÉSOLU QU'EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE
IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ, DÉCRÉTÉ ET ÉTABLI CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 4.3.1 est modifié se lit comme suit :

4.3.1 CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉES EN COUR AVANT

En cour avant, seules sont autorisées les constructions suivantes :

- h) les bâtiments permanents de type accessoire abritant les équipements de service public (Hydro-Québec, Bell, etc.) à condition qu'ils respectent les dispositions de l'article 4.2.1 du règlement de zonage.

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Mairesse

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

350-10-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2018-1

Attendu qu'il y a dispense de lecture du présent règlement, les membres du conseil municipal l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code Municipal.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le règlement portant le numéro 192-2018-1 modifiant le règlement relatif au zonage numéro 192, le tout tel que déposé.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2018-1

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 211 RELATIF À DONNER DES NOMS AUX RUES ET AUTRES VOIES DE CIRCULATION À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'en vertu du code municipal, le conseil est autorisé à donner par règlement des noms aux rues et autres voies de circulation à l'intérieur des limites de la municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné le 4 septembre 2018.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL ROCHELEAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR DENIS PRESCOTT
ET RÉSOLU**

QUE le règlement portant le numéro 211-2018-1 soit et est, par les présentes, adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 211 est modifié en ajoutant ce qui suit :

Le nom apparaissant sur la liste suivante sera désormais le nom officiel de la voie de circulation qui y apparaît :

Odonyme retenu

Rue Bossé (sur une distance d'environ 985 mètres).

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mairesse

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

351-10-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 211-2018-1

Attendu qu'il y a dispense de lecture du présent règlement, les membres du conseil municipal l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code Municipal.

**En conséquence,
Il est proposé** par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le règlement numéro 211-2018-1 relatif à donner des noms aux rues et autres voies de circulation à l'intérieur des limites de la municipalité, le tout tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

352-10-2018 CONSEILLER EN SÉCURITÉ PUBLIQUE – NOMINATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville nomme Monsieur Alain Dubois à titre de conseiller responsable du dossier de la sécurité publique et l'autorise à siéger sur le comité de sécurité publique à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

353-10-2018 MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - DEMANDE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'ajouter un panneau de signal avancé d'arrêt d'autobus scolaire sur le rang Saint-Augustin à l'intersection de la 30^e Avenue et de réduire la limite de vitesse dans ce secteur et ce, pour la sécurité des usagers de la route.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

354-10-2018 DÉNEIGEMENT – OFFRES DE SERVICE

Attendu que les soumissions ont été reçues dans des enveloppes scellées et ouverte en date du 2 octobre 2018 en présence de Madame Valérie Ménard, secrétaire et Madame Lyne Morin, secrétaire-réceptionniste.

Offres de service reçues :

- S-TEQ Stéphane Dulude. – Soumissions numéros 1401, 1403 et 1404 datées du 25 septembre 2018 d'une somme de 10 465.00 \$ plus les taxes;
- Déneigement Alain Bouvier inc. – Soumission numéro 116 datée du 1^{er} octobre 2018 d'une somme de 7 550.00 \$ plus les taxes.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte les offres de service numéro 116 datée du 1^{er} octobre 2018 de DÉNEIGEMENT ALAIN BOUVIER pour le déneigement et le sablage du chemin des cascades jusqu'au 771, du stationnement du parc des Chutes et le déneigement des bacs de recyclage et de déchets sur le chemin des Cascades, le chemin des Érables et le chemin du Grand Cèdre d'une somme de 7 550.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

355-10-2018 TEC TRANSPORT EXPERT-CONSEIL INC. – ABONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise l'inscription à TEC Transport Expert-Conseil inc. pour un abonnement annuel d'une durée de douze (12) mois d'une somme de 120.00 \$ plus les taxes pour les inspections journalières des camions et véhicules lourds.

Adoptée à l'unanimité.

356-10-2018 MATÉRIEL, TRANSPORT, MISE EN FORME ET COMPACTION – PARC ROCO – SOUMISSIONS DÉPOSÉES

Considérant que des soumissions ont été demandées pour le matériel, transport, mise en forme et compaction au Parc Roco;

Considérant que l'ouverture des soumissions s'est effectuée au bureau de la Municipalité situé au 162, rue Desjardins, Mandeville le 9 octobre 2018 à 11 h 01;

Considérant que les soumissions déposées sont les suivantes :

- 9307-4102 Québec inc. d'une somme de 42 996.60 \$ plus les taxes;
- RB Excavation d'une somme de 46 977.00 \$ plus les taxes.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville alloue le contrat pour le matériel, transport, mise en forme et compaction au Parc Roco au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9307-4102 QUÉBEC INC. au montant total de 42 996.60 \$ plus les taxes.

Que cette dépense soit payée par la subvention du budget discrétionnaire.

Que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à la conclusion du présent contrat.

Adoptée à l'unanimité.

357-10-2018

MONSIEUR FRANÇOIS BERGERON - OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de Monsieur François Bergeron pour le déneigement du parc à bacs et du stationnement au lac Long pour l'hiver 2018-2019 d'une somme de 330.00 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

358-10-2018

JOBERT INC. - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 (RUES ALAIN, MARSEILLE ET PARENT)

Attendu que la municipalité de Mandeville a reçu la recommandation de paiement de Monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Au-tray;

Attendu que le décompte progressif numéro 2 a été accepté par la résolution portant le numéro 301-08-2018 et que Monsieur Stéphane Allard recommande de payer 11 517.00 \$ plus les taxes et qu'une retenue de 10 % d'une somme de 1 151.70 \$ plus les taxes au lieu de 161 674.13 \$ plus les taxes;

Attendu que le décompte progressif numéro 3 est de l'ordre de 109 435.00 \$ moins la retenue de 10 943.50 \$ plus les taxes donc 98 491.50 plus les taxes.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'effet de retenir la somme de 161 674.13 \$ plus les taxes et accepte le décompte progressif numéro 3 autorisé par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière d'une somme de 98 491.50 \$ plus les taxes incluant la retenue d'un montant de 10 943.50 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 379-2017, le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, ainsi que la subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité.

359-10-2018

JOBERT INC. - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 4 (RUES ALAIN, MARSEILLE ET PARENT)

Attendu que la municipalité de Mandeville a reçu la recommandation de paiement de Monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Au-tray pour les travaux d'exutoires sur les rues Alain, Marseille et Parent.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le décompte progressif numéro 4 d'une somme de 386 695.80 \$ plus les taxes.

Qu'une somme de 42 966.20 \$ plus les taxes représentant 10 % soit retenue et payable dans vingt-quatre (24) mois.

Que le chèque soit payable sur réception de quittance équivalente à la facturation à venir.

Que cette somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 379-2017, le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, ainsi que la subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité.

360-10-2018

PORTES DE GARAGE ET FOUNAISE À L'HUILE - MISE EN VENTE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville met en vente deux portes de garage en bois incluant les rails et le moteur au prix de base de 250.00 \$ plus les taxes ou meilleure offre.

Que la municipalité de Mandeville met en vente une fournaise à l'huile incluant les conduits de ventilation au prix de base de 250.00 \$ plus les taxes ou meilleure offre.

Que la municipalité se réserve le droit d'accepter ou refuser toute offre.

Que la date de fin de réception des offres d'achat soit le 23 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

361-10-2018

EXCAVATION MICHEL CHARTIER INC. - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 3 (STABILISATION DE PENTE AU RANG MASTIGOUCHE)

Attendu que la municipalité de Mandeville a reçu la recommandation de paiement de la firme Génicité inc. pour les travaux de stabilisation de pente au rang Mastigouche.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le décompte progressif numéro 3 d'une somme de 32 360.42 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même la subvention de la sécurité publique et le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

362-10-2018 ALIDE BERGERON ET FILS LTÉE - RETENUE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville paye la retenue de 5 365.76 \$ plus les taxes représentant 5 % du montant pour les travaux de réfection de voirie sur le chemin du lac Deligny Est.

Que cette somme soit payée à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

363-10-2018 EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC. - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 (CHEMIN DU LAC DELIGNY EST)

Attendu que la municipalité de Mandeville a reçu la recommandation de paiement de Monsieur Stéphane Allard, ingénieur de la MRC de D'Au-tray pour les travaux de réfection de voirie au chemin du lac Deligny Est.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte le décompte progressif numéro 1 d'une somme de 86 754.40 \$ plus les taxes.

Qu'une somme de 4 566.02 \$ plus les taxes représentant 5 % soit retenue et payable dans vingt-quatre (24) mois.

Que cette somme soit payée à même le fonds des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

364-10-2018 CONSTRUCTION LOUIS BEAUPARLANT INC. - SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission datée du 9 octobre 2018 de CONSTRUCTION LOUIS BEAUPARLANT INC. pour la location de deux entrepôts d'une somme de 1 600.00 \$ plus les taxes pour un (1) an.

Adoptée à l'unanimité.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

365-10-2018 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 335-09-2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 335-09-2018 concernant la demande de dérogation mineure numéro 2018-0006, matricule 0943-33-9326 propriété sise au 776, chemin du Lac Hénault Sud à l'effet que la demande soit à l'étude.

Adoptée à l'unanimité.

366-10-2018 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-0007 - MATRICULE 1042-69-5289, PROPRIÉTÉ SISE AU 490 CHEMIN DU LAC HÉNAULT NORD, LOT 5 116 866 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE F-8

La demande vise à permettre l'implantation d'un futur garage annexé au bâtiment principal qui sera à 1 mètre de la ligne de lot latéral dérogeant les 2 mètres exigés par le règlement de zonage.

Considérant l'espace indisponible sur le terrain causé par les contraintes topographiques;

Considérant l'emplacement de la maison par rapport à la ligne de lot;

Considérant la valeur esthétique et architecturale de l'annexion du garage;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité.

367-10-2018 DEMANDE DE PIIA 2018-0012 - MATRICULE 1635-36-6170, PROPRIÉTÉ SISE AU 307 RUE DESJARDINS, LOT 4 124 038 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ZONE RA-2

La demande vise à autoriser le remplacement de trois fenêtres sur le bâtiment patrimonial.

Considérant la valeur patrimoniale du bâtiment;

Considérant l'état des fenêtres;

Considérant que le Comité consultatif d'Urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et accepte la demande de PIIA telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

368-10-2018 COMITÉ BÉNÉVOLE DES LOISIRS - DEMANDE

Le Comité bénévole des loisirs sollicite une aide financière de 750.00 \$ pour la remise des cadeaux de Noël 2018 pour les enfants de Mandeville de 12 ans et moins et demande d'utiliser la salle municipale gratuitement le 9 décembre 2018.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville donne une somme de 750.00 \$ et autorise l'utilisation de la salle municipale gratuitement.

Que le chèque soit émis au nom Comité bénévole des loisirs.

Adoptée à l'unanimité.

369-10-2018 ÉCOLE SECONDAIRE BERMON - DEMANDE

Demande d'aide financière de 2 500.00 \$ de l'école secondaire Bermon pour le « Club de course Bermon ».

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande et accorde une aide financière de 1 000.00 \$.

Que cette somme soit payée à même le budget 2019.

Adoptée à l'unanimité.

370-10-2018 CLUB DE SOCCER SAINT-GABRIEL - REMBOURSEMENT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville rembourse 35 % des frais d'inscriptions au Club de soccer Saint-Gabriel pour 11 jeunes de Mandeville pour l'été 2018 d'une somme de 365.75 \$.

Adoptée à l'unanimité.

371-10-2018 PIROUETTE ET CABRIOLE - DEMANDE

Demande de location de la salle municipale tous les dimanches du 10 février au 14 avril 2019 afin d'offrir des ateliers en psychomotricité gratuits.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville acquiesce à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

372-10-2018 COMITÉ DU PATRIMOINE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Attendu que selon l'article 3 du règlement 350-2008, un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et les frais d'administration dudit fonds est établi à quinze (15) pourcent annuellement.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde au Comité du Patrimoine un budget supplémentaire de 2 000.00 \$ pour l'année 2018.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière autorise Monsieur Guy Charpentier pour un maximum de 500.00 \$ en 2018 pour la numérisation de document.

Que cette somme soit payée à même le fonds de quinze (15) pourcent réservé par l'exploitation des carrières et sablières, tel que prévu au règlement portant le numéro 350-2008.

Adoptée à l'unanimité.

373-10-2018 SALLE ANDRÉ DESROCHERS - LOCATION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville loue la salle André Desrochers au Club FADOQ de Mandeville le 17 novembre 2018 pour une soirée de chant traditionnel organisé par le comité du patrimoine d'une somme de 115.00 \$ sans taxes.

Adoptée à l'unanimité.

374-10-2018 PAC RURALES – DEMANDE (PICKLEBALL)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande dans le cadre du PAC Rurales pour le projet « Pickleball » d'une somme de 32 250.00 \$ plus les taxes et les frais de gestion.

Que soixante (60) pourcents des coûts soient payés à même la subvention du PAC Rurales et quarante (40) pourcents à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

375-10-2018 TERRAIN DE TENNIS - APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection du terrain de tennis dans le cadre du projet « Pickleball ».

Que cette résolution soit conditionnelle à l'obtention de la subvention du PAC Rurales.

Que soixante (60) pourcents des coûts soient payés à même la subvention du PAC Rurales et quarante (40) pourcents à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

376-10-2018 JAUNE CAMION PRODUCTIONS - OFFRE DE SERVICE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service datée du 27 septembre 2018 de Jaune Camion Productions pour un atelier qui présente l'histoire de la télévision, des métiers et des effets spéciaux sur écrans verts pour les jeunes de 9 à 16 ans en 2019 au coût de 185.00 \$ sans taxes pour le premier atelier et 200.00 \$ sans taxes pour le deuxième.

Adoptée à l'unanimité.

377-10-2018 PRODUCTIONS GUY CHARPENTIER - FACTURE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la facture datée du 3 octobre 2018 de PRODUCTIONS GUY CHARPENTIER pour des photos supplémentaires de la fin de semaine culturelle d'une somme de 100.00 \$ sans taxes.

Adoptée à l'unanimité.

378-10-2018 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITIÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la présentation du projet d'amélioration des sentiers du lac en Coeur au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

Que la municipalité de Mandeville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

Que la municipalité de Mandeville désigne Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

379-10-2018 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SAINTE-ROSE - DEMANDE

L'Association des propriétaires du lac Sainte-Rose demande le remboursement des frais d'analyse 2018 auprès du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) d'une somme de 478.00 \$.

Attendu que la municipalité de Mandeville demande le rapport financier de l'association.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville rembourse les frais d'analyse du RSVL d'une somme de 478.00 \$.

Que la présente résolution soit conditionnelle à la réception du rapport financier de l'Association des propriétaires du lac Sainte-Rose.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

380-10-2018

RECONSTRUCTION DE LA STRUCTURE P-18970

Attendu qu'une rencontre s'est tenue le 8 décembre 2017 à laquelle étaient présent Monsieur Jean-François Lortie, ingénieur et Madame Caroline Boisvert, conseillère et porte-parole du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, ainsi que des représentants de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et de la municipalité de Mandeville concernant la reconstruction de la structure P-18970;

Attendu qu'un rapport du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a été produit concernant la reconstruction du pont P-18970 et dont le conseil municipal a pris connaissance;

Attendu que la restriction de charge sur la structure numéro P-18970 oblige les camions ayant une charge de plus de dix tonnes à faire un détour important, occasionnant plusieurs désagréments aux usagers de la route et aux commerces du secteur;

Attendu que le chemin à prendre à titre de détour est plus à risque d'accident compte tenu que celui-ci est plus sinueux et qu'en saison hivernale, une accumulation de glace noire est présente.

Attendu que le délai de reconstruction dudit pont est beaucoup trop long.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau

Et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'effectuer la reconstruction de la structure numéro P-18970 dans un délai plus rapproché.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray, ainsi qu'à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Adoptée à l'unanimité.

381-10-2018

JOBERT INC. – MANDAT - RUE PARENT – AQUEDUC

Attendu que la municipalité de Mandeville doit effectuer des travaux d'aqueduc sur la rue Parent;

Attendu que ces travaux ne sont pas prévus au devis d'appel d'offres pour les exutoires.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Dubois

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière et accepte la soumission de Jobert inc. datée du 4 octobre 2018 d'une somme de 21 370.00 \$ plus les taxes.

Que cette somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 379-2017.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

382-10-2018 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Daniel Rocheleau
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 19 h 58.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

**Francine Bergeron,
Mairesse**

**Hélène Plourde,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière**